



# PV assemblée générale extraordinaire du 01.02.2025

Hôtel La Porte d'Octodure, Martigny – 11h30

**Véronique Coppey** ouvre l'assemblée en précisant que cette assemblée est convoquée, comme le stipule les statuts, en vue de la dissolution de l'association.

## 1. Liste des présences

Présents : 40 membres / donateur.trices / ami.e.s (dont 4 du comité), dont 35 membres votants

Invités : 4

Excusés : 60

Procurations : 2

Le comité est constitué de :

- . Véronique Coppey, présidente
- . Bernard Polli, vice-président
- . Vlasta Mercier, trésorière
- . Anne-Marie Bertholet, membre
- Rosemary Duc, secrétaire, est excusée

## 2. Présentation de la présidente

Véronique Coppey explique la situation actuelle dans la région de Lukla.

- Depuis 40 ans, les écoles ont été construites, améliorées et selon Lakpa Thering, qui a visité près de 500 écoles dans tout le Népal, elles sont les mieux équipées.
- La région de Lukla est très prospère grâce au tourisme, devenu un lieu incontournable de tous les trekkings vers le camp de base de l'Everest.
- Les anciens élèves de l'école sont actuellement les leaders économiques, politiques et sociaux de la région.
- La gestion globale de la région est en mains locales.
- La nouvelle constitution permet au district de disposer des fonds nécessaires à la gestion de l'éducation notamment.
- La communauté a atteint son autonomie.  
Il est temps de se retirer, car la mission d'éducation de l'association est accomplie.



## PV assemblée générale extraordinaire du 01.02.2025

---

**Véronique Coppey** présente le budget des charges à régler après dissolution de l'association. Elle stipule que le comité restera au complet pour décider ensemble de l'attribution des fonds après dissolution afin que ceux-ci soient dévolus, comme stipulé dans les statuts de l'association, à la cause de l'éducation au Népal, sur la base de projets présentés par l'ONG « Action for Nepal », qui œuvre dans la transparence en luttant contre la corruption, ainsi qu'à la promotion de l'éducation à travers l'œuvre de Denis Bertholet, grâce notamment à des expositions.

### **3. Votation de la dissolution de l'association**

A l'unanimité des voix, la dissolution de l'association est votée. Sur ovation, et applaudissements, le comité est chaleureusement remercié de tout son travail.

### **4. Conclusion**

**Maître Jean-Charles Roguet**, avocat spécialisé du droit des fondations, constate que ce qui manque souvent dans la philanthropie, c'est d'accepter qu'elles soient limitées dans le temps. Que de laisser les Sherpas continuer cette œuvre initiée par Denis Bertholet est formidable. Et que la liquidation de l'association est une preuve d'humilité, qui manque trop souvent dans la philanthropie. Il conclut par un « Bravo et merci ».

**Véronique Coppey** présente Lakpa Thering et Jangmoo Sherpa qui œuvrent dans tout le Népal avec Action for Nepal pour construire des écoles, amener de l'eau potable et créer des dispensaires.

**Lakpa Thering** raconte qu'il était un des premiers élèves de Lukla et que grâce à l'éducation, il a pu créer sa propre ONG et, à son tour, donner l'accès à l'éducation aux populations les plus défavorisées.

**Manuella Maury** présente un petit montage vidéo de 12 minutes qu'elle a effectué à la demande du comité, suite à son voyage au Népal avec l'association début décembre.

La séance est levée à 12h15.

Martigny, le 1<sup>er</sup> février 2025

La Présidente  
Véronique Coppey

Le Vice-Président  
Bernard Polli